



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Points 9 et 136 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

## Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2018 (A/73/400). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 22 octobre 2018.

2. À sa session de 2018, le Conseil économique et social a adopté deux résolutions et une décision : a) la résolution 2018/19 relative au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ; b) la décision 2018/239 relative au rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session, dans lequel figure la résolution 13/1 du Forum, document final de sa treizième session ; c) la résolution 2018/23 relative aux nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique. En ce qui concerne la résolution 2018/19 et la décision 2018/239, les dépenses supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019, soit 69 200 dollars, seront financées au moyen des crédits déjà prévus au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme, y compris au moyen de ressources extrabudgétaires. Les dépenses à prévoir pour 2020 et 2021, soit 282 900 dollars, seront financées au moyen des crédits qui seront ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales). En ce qui concerne la résolution 2018/23 relative aux nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, il sera procédé à une réaffectation des ressources pour financer le montant total des dépenses à imputer sur le budget ordinaire de l'exercice 2018-2019.



## II. Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2018

### Résolution 2018/19 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

3. Dans sa résolution 2018/19, le Conseil économique et social a décidé, entre autres choses, de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la fin de la session de 2019 et prié le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux pour examen à la session de 2019 [A/73/400, par. 6, al. a) et d)].

4. Les dépenses afférentes à l'appui à apporter au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti sont estimées à 39 200 dollars et serviraient à financer : a) les voyages des membres du Groupe et d'un ou deux fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales pour qu'ils puissent rencontrer les représentants des institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains en 2019 et effectuer une mission en Haïti la même année (36 700 dollars) ; b) les services d'appui aux réunions devant se tenir en Haïti (2 500 dollars). Le Secrétaire général propose que ces dépenses soient financées au moyen des ressources prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/400, par. 7 et 8).

### Décision 2018/239 : rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session

#### Document final adopté par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session, résolution 13/1

5. Dans sa décision 2018/239, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session (E/2018/42-E/CN.18/2018/9), dans lequel figure la résolution 13/1 du Forum, document final de sa treizième session. Dans sa résolution 13/1, le Forum a prié son secrétariat de lui faire rapport, à sa quatorzième session et à ses sessions ultérieures, sur l'exécution de la stratégie de communication et de sensibilisation et de produire, au moyen des ressources existantes, une publication concise, destinée à être imprimée et mise en ligne, qui fasse le point sur les objectifs et cibles forestiers mondiaux. Il l'a également prié d'établir avant la fin de 2021 une publication « phare » qui présenterait sous une forme concise les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et de lui rendre compte à sa quinzième session de l'état d'avancement des préparatifs à cet égard [A/73/400, par. 10, al. a) et b)].

6. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que l'application de la décision 2018/239 entraînera des dépenses d'un montant de 312 900 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), qui se décomposent comme suit : a) 30 000 dollars en 2019 pour la production de la publication ; b) 44 400 dollars en 2020 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (P-4, pour 3 mois) ; c) 140 000 dollars en 2020 au titre des consultants : 7 rédacteurs pour 40 jours ouvrables chacun ; d) 62 000 dollars en 2020 destinés à couvrir les frais des voyages que le Groupe consultatif entreprendra pour 2 réunions de 3 jours chacune, à raison de 10 experts par réunion ; e) 10 000 dollars en 2020 pour un éditeur, pour 20 jours ouvrables ; f) 26 500 dollars en 2021 au titre des services contractuels pour la mise en page, la traduction et l'impression de la publication (A/73/400, par. 11 à 13).

7. Le Secrétaire général indique que le montant de 30 000 dollars demandé pour 2019 sera financé au moyen des crédits déjà inscrits au budget, y compris au moyen de fonds extrabudgétaires, tandis que les ressources demandées pour 2020 et 2021, soit 282 900 dollars, seront financées au moyen des crédits qui seront ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) pour les exercices correspondants (A/73/400, par. 14).

### **Résolution 2018/23 : nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique**

8. Dans sa résolution 2018/23, le Conseil économique et social a approuvé les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, qui amèneront celle-ci à réorganiser ses sous-programmes de manière à concrétiser sa nouvelle vision. Il est indiqué dans le rapport que cinq axes stratégiques ont été retenus : a) le renforcement du rôle majeur que joue la Commission en tant que pôle de connaissances, dans le cadre du développement des connaissances du personnel ; b) l'élaboration d'orientations macroéconomiques et structurelles visant à accélérer la diversification économique et la création d'emplois ; c) la conception et la mise en place de modèles de financement novateurs pour les infrastructures et le capital humain, matériel et social, au service d'une Afrique en pleine transformation ; d) l'élaboration de solutions aux problèmes transfrontières, notamment aux problèmes régionaux, mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale en tant qu'objectifs étroitement liés au développement ; e) la promotion de la position de l'Afrique à l'échelle mondiale et l'élaboration de solutions régionales visant à répondre aux problèmes de gouvernance au niveau mondial (A/73/400, par. 16 et 24).

9. Ayant demandé des informations sur la coordination entre la CEA et le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé que la Commission avait contribué à l'établissement de la note de cadrage relative au plan d'optimisation régional de façon à renforcer la cohérence et la complémentarité de ses travaux et de ceux des coordonnateurs résidents. Plusieurs mesures sont prévues dans le plan : a) les coordonnateurs résidents se rendront auprès de la CEA et dans les principaux bureaux régionaux des institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour se familiariser avec les travaux des uns et des autres ; b) un protocole encadrera les interventions menées au niveau national par les entités du Secrétariat et les organismes non résidents de sorte que les coordonnateurs résidents soient informés de toutes les activités de développement entreprises dans les pays ; c) la CEA invitera régulièrement les coordonnateurs résidents à participer à des conférences et à des plateformes régionales.

10. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que la CEA agencera son programme de travail général autour des huit divisions et neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires suivants : a) sous-programme 1 (Politiques macroéconomiques et gouvernance) ; b) sous-programme 2 (Commerce et intégration régionale) ; c) sous-programme 3 (Développement du secteur privé et financement) ; d) sous-programme 4 (Données et statistiques) ; e) sous-programme 5 (Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles) ; f) sous-programme 6 (Égalité des genres et autonomisation des femmes) ; g) sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement) ; h) sous-programme 8 (Développement et planification économiques) ; i) sous-programme 9 (Pauvreté, inégalités et politiques sociales) (A/73/400, par. 27).

11. Au paragraphe 21 du rapport, il est indiqué qu'à sa cinquante et unième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a adopté la résolution 959 (LI), dans laquelle

la Conférence a pris note avec satisfaction de la nouvelle orientation stratégique de la Commission, qui a arrêté les six grands axes prioritaires suivants : a) l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ; b) l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; c) l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à une plus grande diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et au resserrement de la collaboration avec le secteur privé ; d) la promotion de modes de développement de l'économie verte et bleue qui reposent sur l'énergie, les ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; e) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable s'inscrivant dans le long terme ; f) la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces six axes se retrouvaient dans les nouveaux sous-programmes de la CEA – au nombre de neuf – et constituaient le programme de travail de celle-ci ; ils étaient axés sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (L'Afrique que nous voulons).

12. On trouve également dans le rapport du Secrétaire général les principes qui ont été retenus de façon à guider la restructuration des unités administratives de la Commission : a) toutes les divisions (fonctions organiques et fonctions d'appui aux programmes) comprendront au moins trois sections ; b) les postes de chaque division organique seront distribués, dans la mesure du possible, selon un principe de capacité minimale, soit trois postes P-5, quatre P-4 et cinq P-3, le nombre de postes P-2 déjà prévus au budget-programme étant maintenu ; c) chaque bureau sous-régional comprendra deux sections au maximum, auxquelles s'ajoutera un groupe des services administratifs et financiers, et c'est le principe de capacité minimale qui sera suivi en ce qui concerne la distribution des postes, avec deux postes P-5, trois P-4, quatre P-3 et quatre P-2 (A/73/400, par. 28).

13. L'organigramme actuel de la CEA et l'organigramme révisé sont donnés aux annexes I et II respectivement. **Le Comité consultatif note que l'organigramme actuel de la CEA figurant à l'annexe I est structuré par division, tandis que celui figurant à l'annexe II est organisé par sous-programme. Il note en outre que les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires sont inclus à l'annexe I mais pas à l'annexe II. Le Comité est d'avis que, pour faciliter la comparaison entre la structure actuelle et celle qu'il est proposé d'adopter, les organigrammes devraient se présenter de la même manière.**

14. Dans le rapport du Secrétaire général, il est indiqué que les ressources demandées pour le chapitre 18A du budget-programme de l'exercice biennal (Commission régionale en Afrique) sont d'un montant total de 154 643 000 dollars, qui permettrait de financer 535 postes, ce qui correspond aux crédits initialement approuvés pour 2018-2019 (A/73/400, par. 38 et 40). La modification des effectifs proposée est exposée dans le tableau 6, où sont récapitulés les créations de poste, les reclassements et déclassements, les transferts et les suppressions de poste. Le Comité a obtenu le tableau ci-après dans lequel sont indiqués en détail les postes qu'il est proposé de supprimer, de créer ou de reclasser ou déclasser.

Tableau 1  
Postes qu'il est proposé de supprimer, de créer ou de reclasser ou déclasser

<i>Chapitre 18a, CEA</i>											
<i>Suppression</i>						<i>Création</i>					
<i>Numéro de poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Observations</i>
31023359	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Administration	6112	Division de l'administration/appui aux programmes	P-5	Chef de section (Affaires économiques)	Affaires économiques	7605	Section de l'agriculture et de l'incitation au commerce, Division du développement du secteur privé et du financement, sous-programme 3	Création d'un nouveau poste de chef de section (P-5) à la Section de l'agriculture et de l'incitation au commerce de la Division du développement du secteur privé et du financement, au titre du nouveau sous-programme 3, après la suppression du poste 31023359 [P-5, 6112, fonctionnaire d'administration (hors classe)] à la Division de l'administration (appui aux programmes)
30450348	P-5	Chef de section (gestion de l'information)	Gestion de l'information	8386	Section des publications et de la documentation, Division de l'information et de la gestion du savoir/appui aux programmes	P-5	Chef de section (Affaires économiques)	Affaires économiques	7605	Section des infrastructures et services énergétiques, Division du développement du secteur privé et du financement, sous-programme 3	Création d'un nouveau poste de chef de section (P-5) à la Section des infrastructures et services énergétiques de la Division du développement du secteur privé et du financement, au titre du nouveau

<i>Suppression</i>						<i>Création</i>					<i>Observations</i>
<i>Numéro de poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	
30452697	P-5	Chef de section (statistiques)	Statistiques	7551		P-5	Chef de section (Affaires économiques)	Affaires économiques	7605	Section du financement novateur et des marchés de capitaux, Division du développement du secteur privé et du financement, sous-programme 3	sous-programme 3, après la suppression du poste 30450348 [P-5, 8386, Chef de section (gestion de l'information)] à la Division de l'information et de la gestion du savoir (appui aux programmes) Création d'un nouveau poste de chef de section (P-5) à la Section du financement novateur et des marchés de capitaux au titre du nouveau sous-programme 3, après la suppression du poste n° 30452697 (P-5, 7551, Chef de section) au sous-programme 4
30451031	P-4	Spécialiste de l'information géographique	Statistiques	3613	Africa Center for Statistics, sous-programme 4	P-5	Chef de section (Affaires économiques)	Affaires économiques	7605	Section de la gestion des ressources naturelles, Division de la lutte contre les changements climatiques, de l'environnement et de la gestion des ressources	Création d'un nouveau poste de chef de section (P-5) à la Section de la gestion des ressources naturelles au titre du sous-programme 5, après la suppression du

## Chapitre 18a, CEA

<i>Suppression</i>						<i>Création</i>					
<i>Numéro de poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Observations</i>
										naturelles, sous-programme 5 révisé	poste n° 30451031 (P-4, 3613, spécialiste de l'information géographique) au sous-programme 4 et le déclassement du poste n° 30450346 (de P-5, 2021, à P-4, 10252, Chef de groupe)
30452624	P-4	Fonctionnaire du protocole	Protocole	5493	Section du protocole, des voyages et des transports/appui aux programmes	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Génie/gestion des installations	3324	Gestion des installations (Section de la gestion des installations – Division de l'administration)/appui aux programmes	Création d'un poste P-4 à la Section de la gestion des installations de la Division de l'administration/appui aux programmes, après la suppression du poste n° 30452624 à la Section du protocole, des voyages et des transports/appui aux programmes
30451008	P-3	Ingénieur électricien	Gestion des installations	3109	Section de la gestion des installations de la Division de l'administration/appui aux programmes	P-3	Fonctionnaire du protocole	Protocole	5493	Section du protocole, des voyages et des transports/appui aux programmes	Création d'un poste P-3 à la Section du protocole, des voyages et des transports/appui aux programmes, après la suppression du poste n° 30451008

Numéro de poste	Suppression					Création					Observations
	Classe	Titre fonctionnel	Famille d'emploi	Code d'emploi	Bureau/Division/sous-programme	Classe	Titre fonctionnel	Famille d'emploi	Code d'emploi	Bureau/Division/sous-programme	
30450336	P-3	Spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique	Administration publique	3616	Équipe d'appui de l'Union africaine et du NEPAD (Division du renforcement des capacités)/sous-programme 5 (supprimé)	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Gestion de l'information	3981	Section de la lutte contre les changements climatiques/sous-programme 5 révisé	(P-3, 3109, ingénieur électricien) à la Section de la gestion des installations de la Division de l'administration/appui aux programmes  Création d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) à la Section de la lutte contre les changements climatiques au titre du sous-programme 5 révisé, après la suppression du poste n° 30450336 (P-3, 3616, spécialiste de la gouvernance et de l'administration publique) au sous-programme 5 (supprimé)

## Chapitre 18a, CEA

<i>Suppression</i>						<i>Création</i>					
<i>Numéro de poste</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Famille d'emploi</i>	<i>Code d'emploi</i>	<i>Bureau/Division/sous-programme</i>	<i>Observations</i>
<i>Déclassement</i>											
30450346	P-5	Chef de section (budget)	Finance	2021	Section de la planification et de la budgétisation intégrées (Division de la planification stratégique, des partenariats et de la qualité opérationnelle)/ Direction exécutive et administration	P-4	Chef de groupe, budget	Finance	10252	Section de la planification et de la budgétisation intégrées/ Direction exécutive et administration	Il s'agit à la fois d'un déclassement et d'un transfert de la Direction exécutive et administration à l'appui aux programmes.

15. **Le Comité consultatif note qu'il est notamment proposé de supprimer 1 poste P-5 et 1 poste P-4 relevant du sous-programme 4 (Statistiques). Le Comité compte que la suppression de ces postes n'aura pas d'incidence négative sur l'exécution des mandats et que le Secrétaire général surveillera la situation de manière à s'assurer que la CEA dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son rôle dans le domaine des statistiques.**

16. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général qu'au titre de l'appui aux programmes, il est proposé de créer un nouveau Groupe du budget dans la Section des finances et du budget, qui a été restructurée : il serait composé d'un poste déclassé de P-5 (Chef de la Section du budget) à P-4 (Chef du Groupe du budget) (A/73/400, par. 232). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe du budget actuel, qui relève de la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, serait transféré à la Section des finances et fusionné avec celle-ci, qui est dirigée par un chef à la classe P-5 et dépend de la Division de l'administration, dans le but de promouvoir et d'appliquer une démarche intégrée et cohérente dans l'utilisation des ressources financières de la Commission. Le Comité a également été informé que grâce à la rationalisation et à la réorganisation du programme de travail de la CEA et de ses composantes administratives, il était possible de réaffecter des ressources à l'appui des nouveaux sous-programmes sans dépasser les crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera de plus amples informations sur la réorganisation de la Section des finances et du budget dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020.**

17. Il est indiqué dans le rapport qu'il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire du protocole (P-4) et d'en créer un de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (P-4) à la Section de la gestion des installations, et de supprimer un poste d'ingénieur électricien (P-3) et d'en créer un de fonctionnaire du protocole (P-3) à la Section du protocole, des voyages et des transports [A/73/400, par. 235, al. d) et e)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces modifications du tableau d'effectifs s'expliquent par les différentes familles d'emploi relevant des deux sections. **Le Comité consultatif est d'avis que de plus amples informations auraient dû être fournies pour justifier les différents types de modifications proposées au tableau d'effectifs, par exemple pourquoi des suppressions et créations de poste s'imposent plutôt que des reclassements ou déclassements, des transferts ou des réaffectations. Le Comité compte qu'à l'avenir les propositions de dotation en effectifs seront assorties de justifications détaillées.**

18. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif a obtenu le tableau ci-dessous qui donne des indications sur les contributions extrabudgétaires reçues par la CEA au cours des 10 dernières années. **Le Comité consultatif prend note de la récente tendance à la baisse des contributions extrabudgétaires reçues par la CEA et l'encourage à redoubler d'efforts pour trouver des ressources extrabudgétaires.**

Tableau 2  
**Contributions extrabudgétaires reçues par la Commission économique pour l'Afrique de 2008 à 2018**

(En millions de dollars des États-Unis)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
13,89	28,48	22,04	21,61	31,73	19,26	23,04	26,60	9,85	9,98	5,91

\* De janvier 2018 au 8 octobre 2018.

### III. Conclusion

19. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont indiquées dans la section III du rapport. **En ce qui concerne la résolution 2018/19 du Conseil économique et social sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, ainsi que la décision 2018/239 du Conseil sur le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts, dans lequel figure sa résolution 13/1, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition visant à financer un montant de 69 200 dollars au moyen des crédits déjà inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) pour 2018-2019, ni à financer un montant de 282 900 dollars au moyen des crédits qui seront ouverts au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) pour 2020 et 2021.**

20. **En ce qui concerne la résolution 2018/23 du Conseil sur les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition tendant à ce que les ressources de celle-ci soient réalignées pour que l'ensemble des besoins puissent être couverts. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prenne les décisions suivantes en ce qui concerne la proposition de restructuration de la Commission économique pour l'Afrique, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

a) **Approuver la restructuration proposée, y compris la redistribution connexe des ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense, ainsi que la réorganisation, le réaménagement et la redistribution des ressources au titre de la nouvelle structure des sous-programmes telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général ;**

b) **Approuver la création de 7 postes (4 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) au titre du chapitre 18A (Commission régionale en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;**

c) **Approuver la suppression de 7 postes (3 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) au titre du chapitre 18A (Commission régionale en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;**

d) **Approuver le déclassement d'un poste de la classe P-5 à la classe P-4 au titre du chapitre 18A (Commission régionale en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.**